

# PRaM INDUSTRIE



Programme en soutien à la vitalité économique de Montréal

Montréal 

# UN INCITATIF À L'INTENTION DES PROPRIÉTAIRES DE BÂTIMENTS INDUSTRIELS

Destiné aux propriétaires de bâtiments non résidentiels de l'agglomération de Montréal, occupés à des fins admissibles, le **PRAM-Industrie** vise à :

- favoriser l'investissement immobilier
- maintenir une structure économique diversifiée
- améliorer la compétitivité de Montréal
- valoriser ou convertir le cadre bâti industriel

## AIDE FINANCIÈRE

Le programme offre aux propriétaires la possibilité d'obtenir, chaque année pendant cinq ans, une subvention correspondant à la hausse de la taxe foncière générale reliée à la construction, la reconversion ou l'agrandissement d'un bâtiment admissible. Le montant maximal de la subvention est d'un million de dollars par année.

## VERSEMENTS

Le versement de la subvention se fera de la façon suivante :

- un montant équivalant à la hausse de la taxe foncière générale les trois premières années
- un montant équivalant à 80 % de la hausse de la taxe foncière générale la 4<sup>e</sup> année
- un montant équivalant à 60 % de la hausse de la taxe foncière générale la 5<sup>e</sup> année

## MODALITÉS

La période d'admissibilité au programme prend fin le 31 décembre 2014. Suite à l'admissibilité du projet, les propriétaires de bâtiments disposent de trois ans pour effectuer les travaux.

Aucune subvention ne sera accordée si les travaux sont entrepris ou effectués avant que la demande soit jugée admissible.

# CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

La subvention est accordée si le bâtiment rencontre l'une des conditions suivantes :

- certification BOMA BEST (Building Environmental Standards)
- certification LEED (Leadership in Energy and Environmental Design)
- certification Living Building Challenge (Défi du bâtiment vivant)
- subvention d'Hydro-Québec dans le cadre de ses programmes en efficacité énergétique

# SECTEURS D'ACTIVITÉ ADMISSIBLES

- fabrication
- production de films et de vidéos
- conception de systèmes informatiques
- édition de logiciels de série
- centres d'appels
- recherche-développement en sciences physiques, génie et sciences de la vie
- architecture, génie, design spécialisé et services-conseils en environnement
- services de gestion et de soutien administratif, pour des établissements affiliés dont au moins un est situé à l'extérieur de l'île de Montréal
- culture en serre, à condition que l'activité soit effectuée sur le toit du bâtiment.

# AIDE SUPPLÉMENTAIRE

Les propriétaires de bâtiments situés dans certains territoires spécifiques ou qui obtiennent une certification LEED sont admissibles à une aide supplémentaire qui porte à 100 % le montant de la subvention versée lors de la 4<sup>e</sup> et de la 5<sup>e</sup> année.

L'aide financière supplémentaire peut également être accordée aux propriétaires d'anciens bâtiments industriels occupés principalement par des ateliers d'artistes ou des entreprises d'économie sociale et pour des bâtiments neufs, construits afin de relocaliser des entreprises industrielles dont les activités représentaient une nuisance pour le voisinage.

# EN SAVOIR PLUS

Les propriétaires immobiliers souhaitant profiter du programme peuvent communiquer avec le commissaire en développement économique de leur arrondissement ou le représentant Centre local de développement de leur territoire. Ces professionnels offrent un accompagnement dans la réalisation des projets et dans les démarches nécessaires à la demande de subvention.

**Pour connaître les différents PRAM,  
visitez [ville.montreal.qc.ca/investir](http://ville.montreal.qc.ca/investir)**